



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal Du 10 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 09 août 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Marylène BIZEUL, Michèle DEPREUX, Karine GUICHON, Céline HAUMONT, Chantal MASSENOT, Sylvie SUREAU, Messieurs Maurice BERTHO, Alexis BOURSE, Yves COULON, Christophe HECKING, Olivier HAAS, René LEVESQUE, Lionel MORICE.

Pouvoir : Régis BOUISSON à Alexis BOURSE

Secrétaire de séance : Sylvie SUREAU

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024
- Présentation du port Arzal/Camoël par son directeur
- Présentation de l'analyse financière de la Commune par M.Hémery, CDL
- Présentation du projet de construction de l'îlot social (Jardin des Iles)
- Présentation du projet sur la parcelle AI 363 (La Grande Vigne)
- N° 2024.21 – Compagnie des Ports du Morbihan – Augmentation du capital par incorporation de réserves
- N° 2024.22 – Rétrocession voirie – lotissement 'Les Gapois'
- N° 2024.23 – Définition des zones d'accélération
- N° 2024.24 – Vente tronçon de chemin route du passage
- N° 2024.25 – Demande de subvention – Ecole de Camoël
- N° 2024.26 – Convention Annuelle avec la Fédé
- N° 2024.27 à 2024.32 – Tarifs
- N° 2024.33 – Suivi de l'artificialisation des sols
- Questions Diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance en date du mardi 28 mai 2024.

Présentation du Port Arzal/Camoël par son directeur, Monsieur Florian HAAS.

Présentation de l'analyse financière de la commune par Monsieur Ronan Hémerly, Conseiller aux Décideurs Locaux

Présentation du projet de réhabilitation de la maison rue de Maupertuis par Monsieur Hervé MAUPETIT, Architecte.

Quatre logements sociaux seront créés : 3 T2 et 1 T3, chaque logement disposera d'un petit jardin et d'une entrée individuelle.

Présentation du projet de construction de l'îlot social - Lotissement Jardin des Iles

Neuf logements sociaux seront créés par la Société Berdès pour le compte de la Silène (1 T1 bis, 3 T2, 2 T3, 3 T4), le permis de construire devrait être déposé courant septembre. L'insertion du projet dans le paysage est soignée, le visuel ressemble à de petits pavillons individuels. Chaque logement disposera d'un espace en extérieur, sous forme de petit jardin ou de terrasse.

Présentation du projet de lotissement sur la parcelle AI 363 (La Grande Vigne)

Le projet est en cours de réflexion, plusieurs options sont à l'étude : lotissement traditionnel, Bail Réel Solidaire...

DELIBERATION N° 2024.21 - Compagnie des Ports du Morbihan - Augmentation du capital par incorporation de réserves

La compagnie des ports du Morbihan a pour mission de contribuer au développement des activités portuaires et faire progresser le marché de la plaisance.

Pour maintenir son investissement, la compagnie est à la recherche de financements adaptés : fonds propres, subventions des collectivités et emprunts. Ainsi, une augmentation du capital par augmentation de réserves est envisagée. Cela se traduirait par l'entrée au capital de Lorient Agglo et de la Région Bretagne pour un montant de 5 933 952 €.

La réalisation de cette augmentation de capital social est soumise à la modification de l'article 6 des statuts 'Capital Social'. Chaque collectivité membre doit délibérer sur le projet et autoriser son représentant à porter un vote favorable à l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve (10 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre).

DELIBERATION N° 2024.22 – Rétrocession voirie – Lotissement des Gapois

Le lotissement des Gapois est achevé, comme prévu initialement la Silène va rétrocéder la voirie, les espaces verts ainsi que les équipements à la Commune.

Il s'agit des parcelles AI 647, 648, 649, 656, 658, 661 et 664.

Le transfert fera l'objet d'un acte notarié.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.23 – Définition des zones d'accélération

Il s'agit concrètement de valider l'inventaire des lieux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques après l'enquête publique. Cette dernière s'est déroulée du 03 au 17 juin 2024, aucune remarque n'a été formulée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les zones répertoriées, autorise Monsieur le Maire à transmettre ces informations en Préfecture et auprès de Cap Atlantique.

DELIBERATION N° 2024.24 – Vente d'un tronçon de chemin route du passage

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un habitant de Camoël qui souhaite acquérir un tronçon de chemin qui longe les maisons dont il est propriétaire aux numéros 29 et 31 route du Passage. Il s'agit du bout d'une impasse dont la superficie est estimée entre 10 et 12 m². L'unique parcelle desservie appartient au demandeur (AD 304).

Ce tronçon de chemin n'ayant plus d'utilité publique peut être cédé.

Après délibération, le Conseil Municipal (10 voix pour, 2 abstention, 1 contre) :

- **Approuve** la vente,
- **Fixe** le prix à 50 €/m²,
- **Dit** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION N° 2024.25 – Demande de subvention – Ecole de Camoël

Monsieur Alexis BOURSE étant concerné par le sujet quitte la salle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande complémentaire de l'OGEC sur sa subvention de fonctionnement 2024 pour les postes suivants :

- Emploi d'un service civique : 1 000 € (sous réserve de la création effective)
- Complément pour la surveillance méridienne : 984.44 €
- Achat de tablettes numériques : 2 058.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve (10 voix pour, 2 abstentions et 1 contre) avec les réserves suivantes :

- les 1 000 € pour l'emploi d'un service civique seront versés a posteriori,
- la subvention pour l'achat des tablettes sera versée sur présentation de facture et plafonnée à 2 058.00 €.

DELIBERATION N° 2024.26 – Convention annuelle avec la Fédé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la convention annuelle d'objectifs de La Fédé pour 2024 qui retrace les grandes lignes du Budget Prévisionnel de la Fédé ainsi que le financement de leur action.

L'association est chargée du développement, de l'animation, de la coordination et de la promotion de l'animation enfance, jeunesse, famille et développement de l'implication et la participation des habitants sur les communes de Camoël et Pénestin.

Le coût total de l'action sur l'année 2024 est estimé à 113 400.21 €.

La participation demandée à Camoël s'élève à 50 081.11 €.

Madame Céline Haumont souligne la qualité des prestations mais s'interroge sur la faible participation financière, quasiment symbolique, demandée aux familles pour les ados.

Madame Karine Guichon déplore l'absence de justificatif quant à l'écart par rapport à l'exercice comptable précédent. La commune ne perçoit plus l'aide de la CAF, celle-ci est versée directement à la Fédé mais cela ne baisse pas pour autant le reste à charge de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve (14 voix pour, une abstention) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N° 2024.27 – Tarifs Salle Polyvalente

Madame Karine Guichon propose une refonte des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2025. La grille tarifaire a été retravaillée pour correspondre davantage à l'usage réel.

	Camoël	Extérieur	Associations
Une demi-journée (environ 4 ou 5 heures)	110 €	150 €	Gratuit*
Une soirée (18h00 – 01h00)	190 €	250 €	Gratuit*
Une journée entière	190 €	250 €	Gratuit*
Forfait week-end	350 €	450 €	Gratuit
Cuisine seule (demi-journée)	80 €	120 €	Gratuit
Caution matériel	500 €	500 €	Gratuit
Caution ménage	100 €	100 €	Gratuit

Location verres ballon mairie : 0.20 € le verre, 20 € les 100

La location de la salle inclut systématiquement la cuisine.

***La salle est prêtée gracieusement aux associations qui pratiquent des activités hebdomadaires sur le premier créneau horaire uniquement. Une participation à partir du second créneau sera demandée à hauteur de 30 €.**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

DELIBERATION N° 34 – Tarif exceptionnel annuel – Cuisine salle polyvalente

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter un tarif à titre exceptionnel pour venir en aide à une commerçante dont le food-truck a été volé.

Afin de pouvoir poursuivre son activité de restauration ambulante en respectant les normes d'hygiène, la commerçante souhaite occuper la cuisine pendant deux à trois heures tous les jeudis après-midi. Elle n'a besoin que du plan de travail et de l'évier. Elle se charge de l'évacuation des déchets générés.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité et fixent le tarif à 250 € par an du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

DELIBERATION N° 2024.28 – Tarif bois débité

Après délibération, les conseillers décident de ne pas augmenter le tarif du bois débité. Il est maintenu à 70 € le stère en tronçon de deux mètres à retirer sur place.

DELIBERATION N° 2024.29 – Tarifs cimetière

Il est proposé d'augmenter les tarifs d'environ 2.5 % pour suivre l'inflation à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

CONCESSION (2 m²)

- | | | |
|---------------------|---|-------|
| ▪ Concession 30 ans | : | 325 € |
| ▪ Concession 50 ans | : | 540 € |

COLUMBARIUM fourni et posé

- | | | |
|---|---|-------|
| ▪ Concession 15 ans | : | 110 € |
| ▪ Concession 30 ans | : | 220 € |
| ▪ Participation aux frais d'aménagement | : | 205 € |

CAVURNE fourni et posé

- | | | |
|---|---|-------|
| ▪ Concession 15 ans | : | 110 € |
| ▪ Concession 30 ans | : | 220 € |
| ▪ Participation aux frais d'aménagement | : | 205 € |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.30 – Tarif exposition chapelle

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le tarif de location de la Chapelle Notre-Dame-de-la-Salette, dans le cadre des expositions, à 50 € par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2025.

DELIBERATION N° 2024.31 – Droits de place

Il est proposé d'augmenter les tarifs d'environ 2.5 % pour suivre l'inflation à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- Droit de place à la demi-journée ou à la soirée : 22 €
- Droit de place à la journée : 44 €
- Droit de place au mois (mois complet) : 210 €

- Droit de place à l'année :
 - 1 à 2 stationnements par semaine : 200 €
 - 3 à 4 stationnements par semaine : 272 €
 - 5 à 7 stationnements par semaine : 338 €

- Terrasses (le m²/an) :
 - o Commerçants exerçant plus de 3 mois à l'année : 8 €
 - o Saisonniers (moins de 3 mois à l'année) : 18 €

- Manifestations organisées par les associations de Camoël : gratuit

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.32 – Tarifs du Port de Vieille Roche

Pour le port également, il est proposé une évolution de la grille tarifaire d'environ 2.5 % pour suivre l'inflation à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

TARIFS PÊCHE SANS TVA

- **Bateaux de Pêche**

Tarif annuel	338,00 €
Forfait civelles	260,00 €

TARIFS PLAISANCE AVEC TVA

Les tarifs sont fixés HT, la TVA sera appliquée au taux en vigueur au moment de la facturation

<u>Du 1^{er} Mai au 31 Octobre</u>		<u>H.T.</u>
Navires de moins de 6 mètres	=	229.17 €
Navires de 6,01 m à 7 mètres	=	344.17 €
Navires de 7,01 m à 8 mètres	=	384.17 €
Navires de 8,01 m à 9 mètres	=	420.83 €
Navires de 9.01 m à 10 mètres	=	513.33 €
Navires de plus de 10 mètres	=	618.33 €

<u>Mouillage à l'année</u>		H.T.
Navires de moins de 6 mètres	=	338.33 €
Navires de 6,01 m à 7 mètres	=	515.83 €
Navires de 7,01 m à 8 mètres	=	568.33 €
Navires de 8,01 m à 9 mètres	=	621.67 €
Navires de 9.01 m à 10 mètres	=	765.00 €
Navires de plus de 10 mètres	=	865.83 €

Tarifs dégressifs applicables exclusivement aux nouveaux plaisanciers :

Mouillage pris en cours d'année, ou en cours de saison, par un **nouveau plaisancier** :

- **Mouillage à l'année**
 - . Janvier, février, mars = Plein tarif
 - . A partir d'avril = Tarif divisé par 10 x nombre de mois
- **Mouillage à la saison (6 mois - mai à octobre)**
 - . Prorata = Tarif divisé par 6 x nombre de mois

Non applicables aux autres plaisanciers

Ces tarifs dégressifs ne s'appliquent pas aux plaisanciers déjà titulaires d'un mouillage dans le port de Vieille Roche l'année précédente, qui prennent un mouillage en cours d'année ou en cours de saison. Le plein tarif leur sera appliqué.

Tarif mouillage occupé sans autorisation -Pêche* (sans TVA) et Plaisance (avec TVA)

- . 1^{er} jour = 29 €
- . Chaque jour supplémentaire = 10 €

**Pêche : occupation en dehors de la saison civelles*

AUTRES TARIFS AVEC TVA

. Cale d'échouage	H.T.
Pour tous les usagers qui n'ont pas de mouillage dans le Port de Vieille Roche :	
Redevance forfaitaire par bateau pour 48 H :	29.17 €
. Mareyeurs	
Stationnement sur la cale durant la saison de civelle :	375.84 €
. Entreprise Artisanale	
Forfait année	490.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.33 – Rapport triennal local de suivi de l’artificialisation des sols

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 oblige les communes et les EPCI couverts par un document d’urbanisme à établir un rapport, tous les trois ans, sur l’évolution de l’artificialisation des sols et le suivi des objectifs de la Collectivité. Le 1^{er} rapport doit être réalisé trois ans après l’entrée en vigueur de la loi, soit, théoriquement, en août 2024.

Il s’agit de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), différenciée éventuellement par types d’espaces. L’Etat a élaboré un outil qui exploite les données foncières des impôts, les données de l’INSEE et les données de l’Institut National de l’Information Géographique et Forestière (IGN) sur l’occupation des sols à grande échelle.

Ainsi, pour la Commune de Camoël, les données pour la période 2011-2023 sont les suivantes : **121 819 m² de nouvelles surfaces consommées, soit 0.88 % de la surface communale, dont**

- 78 361 m² pour l’habitat,
- 19 431 m² pour l’activité,
- 330 m² de type ‘mixte’,
- 23 696 m² pour les infrastructures.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte des informations présentées.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait savoir que l’assureur de la Commune organise des formation aux gestes qui sauvent du 02 au 12 octobre 2024. Les sessions sont ouvertes à tous ; élus, agents et administrés.
- Le vendredi 27 septembre à 19h30, à la salle polyvalente, aura lieu la conférence ‘*La Santé est dans l’Assiette*’.
- Le vendredi 04 octobre de 10 heures à midi, à la salle polyvalente, une autre conférence sur le sommeil.

La séance est levée à 22h40

Le Maire,
Bernard LE GUEN

